

ÉLECTION PRESIDENTIELLE 2017



Organisation de la transmission des résultats

Lors des soirées électorales des dimanches 23 avril et 7 mai, la publication des résultats interviendra à partir de **20 heures**.

Les modalités de communication des résultats seront les suivantes :

- ✚ Les résultats de l'ensemble du scrutin au niveau national, départemental et communal, seront consultables sur le site du ministère de l'Intérieur : www.elections.interieur.gouv.fr
- ✚ Un flux XML sera disponible également dès 20 heures via le lien suivant : <http://elections.interieur.gouv.fr/telechargements/PR2017/>

Des jeux d'essai sont d'ores et déjà mis à la disposition des rédactions à l'adresse suivante :

<http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections/telechargements/Essai2017/PR2017>

Vous trouverez en pièce jointe le guide technique vous expliquant la procédure de téléchargement des fichiers XLM.

Pour rappel : en vertu de l'article 52-2 du code électoral, **aucun résultat d'élection partiel ou définitif, ne sera communiqué avant la fermeture du dernier bureau de vote soit à 20 heures.**

RAPPEL : Il n'y a pas de salle de presse ouverte en préfecture

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

